

REQUETES RECEVABLES MAIS NON FONDEES
(PREUVES INSUFFISANTES OU DEFAUT DE PREUVES)

AUTRES

N°ORDRE	N° DOSSIER	REQUERANTS	CIRCONSCRIPTION, CR, BV	OBJET	MOTIFS	DECISION
01	106	Dames : YVONNE, JAONARY Brigitte, Mbotinaina Françoise et Sieur JEAN Bruno électeurs dans le district AMBANJA	Dénonciation des agissements des responsables du BV salle n°3 dans le Fokontany de Begavo II	AMBANJA, Fokontany Begavo II, BV salle n°3	Le BV n°3 dans le Fokontany de Begavo II a été fermé pendant une demi-heure à partir de midi par le président du BV et le secrétaire	- RECEVABLE - Rejetée comme non fondée : pas de pièces justificatives de cet état de chose jointe moyens à la requête
02	604	CELESTIN	Dénonciation des agissements du candidat RANDRIANASOLO Jean Nicolas	BETROKA	- Utilisation de ressources administratives	- RECEVABLE - Non fondée : Aucune pièce produite au soutien de la requête
03	632	RAKOTONDRANISA Lalanirina, candidat indépendant	Contestation des résultats et recomptage des voix dans tous les BV du district	AMBATO BOENY	- Discordance entre les chiffres réels et ceux portés sur le PV	- RECEVABLE - Non fondée : Aucune pièce produite pour démontrer cette discordance entre les chiffres réels et ceux portés sur le PV Le recomptage des voix se fait au niveau de la CENI
04	639	RANDRIANARISOA Léon, NAZY Alfred, BEZAZA Eliana, candidats	Plainte contre les présidents des BV de Bekilandy, Antsiradrano, Bemanondro, Maroadabohely, Andohanjago	MANDRITSARA	- Etablissement des PV le lendemain du scrutin au domicile d'un particulier	- RECEVABLE - Non fondée : Aucune pièce produite versée au dossier au soutien de leur allégation

05	382	SOLAIMANA Mohamodo Candidat IRD	Demande : - Recomptage voix - Vérification bulletins de vote - Validation voix en faveur toutes listes dans BV Moyens : - PV candidat et celui CENI = voix obtenues par candidat pas remplies - Tous envoyés à SRMV, CED Ambanja	C.U. AMBANJA BV n°210 103 080 102, Fkt Begavo II	- Photocopie CE lég. - A voté - Vérification systématique PV effectuée FD bien remplie et signée = FD fait foi	Recevable Non fondée Rejet
06	392	Mr MANDIMBY Jean Herimana Candidat	Demande de recomptage de bulletins blancs et nuls	CR Ankiliabo CR Anontsibe centre CR Betsioka CR Beharona CR Soaserana District de Manja	Des bulletins de vote en faveur du requérant ont été abusivement considérés comme nuls par les membres du bureau électoral au motif que le marquage n'est pas fait à l'emplacement prévu à cet effet ; le nombre de ces voix considérés comme nuls s'élève à plusieurs centaines au total.	Rejette la requête comme étant mal fondée pour défaut des preuves.
07	637	M. RANDRIANARISOA Léon M. NAZY Alfred Mme BEZAZA Eliana Candidats	Plainte contre les Présidents de 13 BV	CR Amboamboa District de Mandritsara	Etablissement des PV le lendemain du scrutin ou domicile d'un particulier	- Se déclare incompétente s'agissant d'une infraction pénale Art 230 et 237 de la loi N°2018-008
08	468	Avocats IRD pour RAKOTONDRAMIARA NA Jerry (candidat)	-Ouverture des plis électoraux ; - Recomptage des voix obtenues par chaque candidat ; -Réexamination des BBN	District d'Antalaha	Lors de la proclamation des résultats provisoires, il a été constaté que parmi les soi-disant 941 bulletins nuls, environ 900 bulletins d'entre eux étaient au profit du requérant et ont été proclamés nul en vue de modifier le sens de l'électorat.	REJET POUR ABSENCE DE PREUVE

09	30	RANDRIATAHIANAMA -LALA Livaso Moratiavina (candidat)	Confrontation des résultats des opérations électorales	37 BV dans District de Betafo	-Selon les infos recueillis, plusieurs bulletins valides sont déclarés nuls ; -D'après certains délégués, les PV ont été totalement changé ; - Suivant les dires de certains électeurs, les voix obtenues par candidat IRD ont été augmentées ne correspondant pas aux bulletins uniques ;	REJET COMME NON FONDEE : requête non accompagnée d'aucune justification des faits allégués
10	05	RAFENOMANANA Oniarisoa Fenitriniaina, CE Ambohidratrimo	Contestation des résultats provisoires	Quelques BV et localités	-Gommage, surcharge, rature dans les PV. -PV préalablement rempli -Menace des délégués du BV du candidat. -Fraude dans quelques BV -Altération des affiches du candidat	-Recevable -Rejetée comme non fondée la Cour a effectué un contrôle exhaustif et a redressé les anomalies. - Incompétence pour les infractions de nature pénale.
11	325	M.SOLAIMANA Mahamodo Candidat IRMAR	Recomptage des voix, vérification des bulletins dans BV 210 208 050 101 Mahalogny.	AMBANJA	Une omission expresse de notre liste	RECEVABLE: mais mal fondée, pour absence de preuve et de témoignage.
12	35	M. SOZA, kandida ny k25 (n°2)	Mitovy ny kandida MAPAR, ALIDY Ben Soufou sy ny kandida mahaleotena MICHOU n°4	MITSinJO	Noho ny fizaran'ireo kandida roa ireo vola tamin'ny fonkotany maro sy ny fitaterana mpianatra miisa 154 hifidy tao amin'ny kaominina Matsakabanja nefa tsy tao anaty lisitra nataon'ny kandida Michou.	RECEVABLE: non fondée pour insuffisance de preuve.

13	2	Monsieur RAPHAELIEN SOLOFONIAINA Emilien Narison dit TANHO, candidat n°4	Rapport et plainte concernant le déroulement du scrutin dans le district de Mampikony	MAMPIKONY	Irrégularités lors du tirage au sort des membres du bureaux devant signer au dos des bulletins uniques	<ul style="list-style-type: none"> - RECEVABLE - Rejetée comme non fondée : l'art 151 de la LO 2018-008 sur le régime général des élections et des référendums ne prévoit de sanction que pour l'absence de signature au dos du bulletin unique
14	115	RANDRIAMAMPIANIN A RAJERISON Antoine,candidat	ARIVONIMAMO	Demande de recomptage des voix dans plusieurs bureaux de votes.		RECEVABLE: mal fondée pour absence de preuve et de témoignage.
15	91	M.RANDRIAMANAMPI SOA Alfred	ANTSIRABE II	Fitoriana tsy fanarahan-dàlana nandritry ny fifidianana solombavam-bahoaka	Campagne électorale illégale avec banderole de candidat n°3 TOVO TSARADISA	RECEVABLE: pour insuffisance de preuve.
16	633	M. Tsilavina RAKOTOARISOA candidat	ANTANANARIVO III	Vérification de matériels de vote (LE) une personne a voté dans plusieurs BV	Plusieurs électeurs ont utilisé des CNI portant le même numéro.	RECEVABLE : non fondée pour insuffisance de preuve.

19	M. CHABANI NOUIDINE, candidat dans le district de Tolagnaro.	TOLAGNARO	Demande d'annulation des opérations électorales legislative dans toute la commune de SARISAMBO	Fraude et des incitations à voter en faveur des candidats de la partie gauche du bulletin de vote et d'ignorer ceux de la partie droite du bulletin unique qui a été pliée et cachée	IRRECEVABLE : pour absence de témoignage.
99	DARKHAOUI Siritis, candidat	AMBANJA		Bourrage ses urnes. Comptage des voix dans une maison privée.	RECEVABLE : mal fondée pour insuffisance de preuve.
123	HENITSOA Lucien Michel	AMPARAFARAVOLA	Fangatahana ny fanafohanana ireo vato azon'ny kandidà IRD tao amin'ny kaomina Ambomanga,,Distrika Amparafaravola.	Fizarana vola sy fitaovana ho an'ireo vahoaka mba hoentina hanambazana sy hanerena ny vahoaka hifidy ny lisitra IRD. Fanerena ankolaka izay nataon'izy ireo ny amin'ny maha ka, didam-mpanjakana azy ireo ka tokony tsy maintsy nofidiana.	RECEVABLE : non fondée pour insuffisance de preuve donc, rejetée.

220	M.MARDONA et autres, électeurs BV 630 926 040 101 EPP Tsandamba (Mes Lala Ratsirahonana, Haja Rakotoson, Ratovondraja o Frédon, Ratsirahonana Valérie, Ratsirahonana Stéphanie).	TOLIARA II	Annulation des résultats du BV 630 926 040 101 EPP Tsandamba.	Le candidat n°07 TSITARA Rojers Osman aurait, le jour du scrutin, distribué de l'argent et des marmites, fait de la propagande, menacé les partisans du candidat ROCHELIN Houssen.	RECEVABLE : non fondée pour insuffisance de preuve.
227	VAVY et autres, électeurs (Mme Lala RATSIRAHONANANA, Haja RAKOTOSON, Frédon RATOVONDRAJAO, Valerie RATSIRAHONANA, Stéphanie RATSIRAHONANA)	TOLIARA II	Demande d'annulation des résultats du BV 630 918 090 101 Abri ad bhoc Beraketa	Le candidat n°07 TSITARA Rojers Osman aurait, le jour du scrutin, distribué de l'argent et des marmites aux électeurs, fait de la propagande, menacé les partisans du candidat ROCHELIN Houssen.	RECEVABLE: non fondée pour insuffisance de preuve

221	MARDONA et autres, Maître Lala Ratsirahonana et consorts	D. TOLIARA II C. Tsianisia BV 630 926 040 101 EPP Tsiafanoke	Demande : <ul style="list-style-type: none"> • disqualification • Annulation des résultats du BV Moyens : <ul style="list-style-type: none"> • Distribution marmites assiettes, argent jour du scrutin • Propagande jour du scrutin • Personnes inscrites dans la liste mais n'ont pas de cartes électorales et n'ont pas été autorisées à voter avec leurs CIN 	<ul style="list-style-type: none"> - Ont voté : Tovonay, Mbognahisia, Volasoa, François, Monja, Soatoky et Hortense - N'ont pas voté : Kotovao et 8 autres - Art. 208 - Pas de preuves jointes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recevable ✓ Irrecevables ✓ non fondée ✓ Rejet
-----	---	---	--	--	--

228	28/05/19	YOLLANDE et autres Maître Lala Ratsirahonana et consorts	D. TOLIARA II B.V. 630 914 150 101	Demande : <ul style="list-style-type: none"> • annulation des résultats scrutin B.V Moyens : <ul style="list-style-type: none"> • Distribution marmites assiettes, argent jour du scrutin • Propagande jour du scrutin • Personnes inscrites dans la liste mais n'ont pas de cartes électorales et n'ont pas été autorisées à voter avec leurs CIN 	<ul style="list-style-type: none"> - Ont voté : Yollande, Randrianantenaina, Emilienne, Damy, Rasoanandrasana, Tsihona J. DeDieu, Tovondrainy, Lainandrasana, Raveloson, Tsihasily Petit Claude, Mercie, Eulalie, Tsihoarina, Docile, Meltine, Razafindranosy, Mamiandre J. Ph. Fanja Georgine, Solondrainy Raymond - N'ont pas voté : Lahatambina et 8 autres - Pas de preuves 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recevable ✓ Irrecevable ✓ non fondée ✓ Rejet
-----	----------	---	--	--	--	---